

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Académie de Nice – Novembre 2019



Erasmus+

Plan Académique de Formation

Découverte des programmes
européens en matière d'éducation



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTÉ D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DAREIC

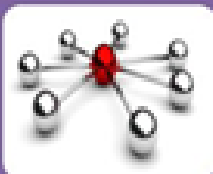
Les trois critères de base



qualité des projets

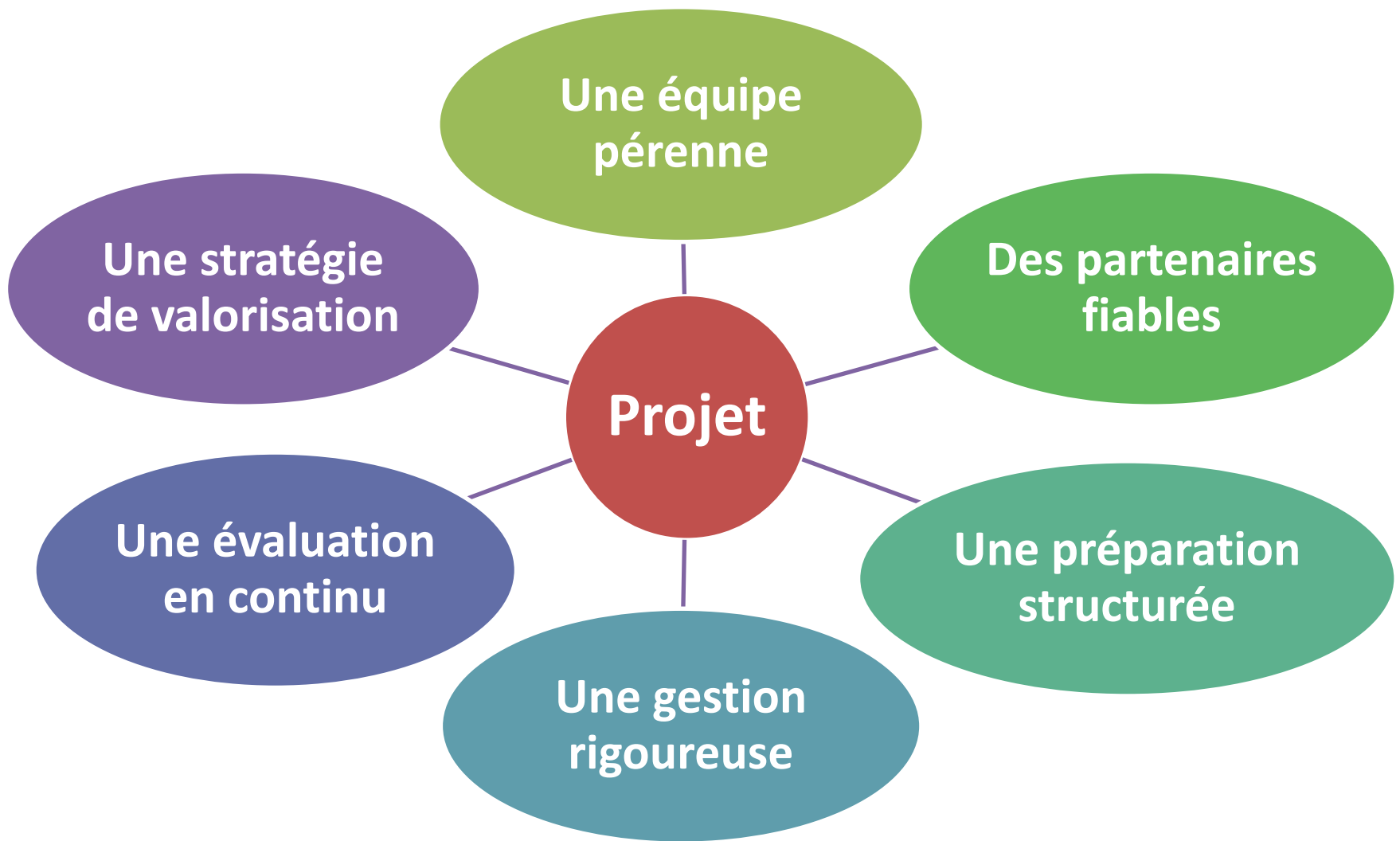


impacts durables



diffusion des résultats

Un bon projet



Une équipe pérenne

- un personnel de direction
- un gestionnaire
- un prof coordonnateur
- une équipe pédagogique impliquée



Des partenaires fiables

- DAREIC
- eTwinning
- School Education Gateway
- <http://www.agence-erasmus.fr/page/TCA>
- débrouille



Une préparation structurée

- penser sa thématique
- définir clairement les objectifs
- suivre les priorités selon les actions (KA1, KA2...)
- prévoir les activités



Une préparation structurée

Suivre les priorités nationales

Consulter le B.O
en décembre 2018
ou janvier 2019

1. L'inclusion des personnes en situation de handicap
2. La réussite dans les parcours : lutte contre les décrochages
3. Le développement des compétences : compétences transversales, compétences clés et prévention de l'illettrisme.



Une préparation structurée

- identifier les acteurs
- identifier le public cible
- inscrire le projet dans l'ouverture de l'établissement à l'international
 - INES
 - Erasmusdays
 - maison de l'Europe



Une préparation structurée

■ inscrire le projet dans l'ouverture de l'établissement à l'international

- assistants de langue
- journée européenne des langues
- fêter la Journée de l'Europe le 9 mai
- appariements...
- échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants - année 2019-2020

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132105



Une gestion rigoureuse

▪ Définir un retroplanning précis

RETRO PLANNING "PROJET ERASMUS +"												
	septembre	octobre	novembre	décembre/ janvier	février	mai/juin	septembre	avant la mobilité en Europe	mobilité en Europe	après la mobilité	fin du projet	
Liste des tâches												
Constituer une équipe	■											
Créer le code PIC	■											
Définir le projet et un plan de développement européen		■										
Identifier les partenaires européens et les participants			■									
Ecriture du dossier				■								
Dépôt du dossier de candidature					■							
Résultats						■						
Début du projet							■					
Sélection des participants et liste complémentaire								■				
Préparation linguistique et culturelle								■				
Signature des contrats financier et pédagogique (Kit mobilité)								■				
Mobilité en Europe									■			
Evènement de valorisation										■		
Dessimélation										■		
Bilan pédagogique et financier										■		
Rapport final											■	
								communiquer sur le projet en continu				
	démarche qualité en continu											

Une évaluation en continu

- il s'agit bien de l'évaluation du projet
- en impliquant tous les acteurs de l'équipe
- bilan après chaque activité
- remédiation si nécessaire



Une stratégie de valorisation

- exigence de l'Europe
- presse locale
- événements en fin de projet
- site établissements scolaires
- eTwinning
- réseaux sociaux...



KA1 ou KA 2 ?

- ▶ KA1 mobilités
- ▶ KA2 partenariats

KA1 – Mobilité des individus

▪ Deux déclinaisons

▶ mobilité de l'enseignement scolaire

▶ mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels

KA1 – Mobilité de l'enseignement scolaire

■ Pour qui ?

Les personnels éducatifs & d'encadrement.

■ Pourquoi ?

- ▶ Soutenir les enseignants et les dirigeants à dispenser un **enseignement de haute qualité**, gestion des **réalités complexes** et adoption de **nouvelles méthodes et de nouveaux outils**.

KA1 – Mobilité de l'enseignement scolaire

- ▶ Remédier aux lacunes en matière d'acquisition **des compétences de base** en mathématiques, sciences et alphabétisme.
- ▶ **Lutter contre le décrochage scolaire** et les problèmes rencontrés par les élèves défavorisés.
- ▶ **Améliorer la qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants**

KA1 – Mobilité de l'enseignement scolaire

- **public** : enseignants et autres membres du personnel du monde de l'éducation
- **durée du projet** : 1 à 2 ans
- **trois types d'activités pendant la mobilité**
 - sessions de formation à l'étranger
 - observation en situation de travail
 - missions d'enseignement

KA1 – Mobilité de l'enseignement scolaire

- durée des périodes de mobilité : de 2 jours à 2 mois
- qui peut déposer un projet
 - un établissement scolaire seul
 - un consortium d'au moins trois établissements scolaires dont un coordonnateur
 - un consortium coordonné par un GIP, un rectorat ou une DSDEN avec au minimum deux établissements scolaires
- date du dépôt des projets : février 2020



KA1 – Mobilité de l'enseignement scolaire



Exemple pour un primaire, collège ou lycée

- **Présentation** : contexte rural, élèves de milieux défavorisés, problématique de harcèlement
- **Objectifs** : améliorer le climat scolaire, souder l'équipe, mettre en place des actions transversales, dynamique européenne
- **Durée** : 12 mois
- **Activités** : 12 mobilités dans un pays européen (ateliers, sur le thème de l'amélioration du climat scolaire, conférence, stages d'observation)
- **Subvention eu** : 24 480€

KA1 – Mobilité de l'enseignement scolaire

Exemple pour un lycée professionnel

- **Présentation** : contexte urbain, 300 élèves, 5 filières tertiaires – ouverture section eu en 2018
- **Objectifs** :
 - améliorer les compétences linguistiques,
 - développer l'esprit d'entreprendre,
 - développer des partenariats pour intégrer une dimension européenne dans les formations...
- **Durée** : 24 mois
- **Activités** : 13 mobilités (3 en stage linguistique en vue DNL, 4 en stage d'observation, 5 stages en entreprises)
- **Subvention eu** : 26 500€

KA1 – Mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels

■ Pour qui?

- ▶ Les apprenants
- ▶ Les personnels éducatifs & d'encadrement

■ Pourquoi?

- ▶ l'acquisition et l'utilisation des compétences
- ▶ employabilité
- ▶ les compétences linguistiques
- ▶ la citoyenneté européenne
- ▶ la coopération éducative

KA1 – Mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels - apprenants

- **public** : apprenants (hors BTS)
- **durée du projet** : 1 à 2 ans
- **qui peut déposer un projet**
 - un établissement scolaire seul
 - un consortium d'au moins trois établissements scolaires dont un coordonnateur
 - un consortium coordonné par un GIP, un rectorat ou une DSDEN avec au minimum deux établissements scolaires

KA1 – Mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels - apprenants

- **activité** : stage en entreprise en Europe
- **durée de la mobilité** : entre 2 semaines et 12 mois
- **date du dépôt des projets** : février 2020



KA1 – Mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels - personnels

- **public** : personnels des organismes de formation professionnelle (enseignants, formateurs, tuteurs, chefs de travaux, personnels administratifs...)
- **durée du projet** : 1 à 2 ans
- **activités**
 - missions d'enseignement dans un établissement européen
 - périodes de formation (stage, période d'observation) dans une entreprise ou tout autre organisme actif dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelles

KA1 – Mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels - personnels

- durée de la période de mobilité : entre 2 jours et 2 mois.
- date du dépôt des projets : février 2020



KA2 – Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques

- Partenariat de l'enseignement scolaire
- Partenariat de l'enseignement et de la formation professionnels
- Echanges scolaires

KA2 – Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques

Partenariat de l'enseignement scolaire et partenariat de l'enseignement et de la formation professionnels

- Echange de bonnes pratiques
 - renforcer des réseaux
 - partager des idées des pratiques des méthodes
- Innovation
 - résultats novateurs
 - activités intensives de diffusion

KA2 – Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques

- **public** : secteur de l'enseignement scolaire ou de la formation professionnels
- **mobilité pour les apprenants** : 5 jours à 12 mois
- **mobilité pour les personnels** : 3 jours à 2 mois
- **objectifs** :
 - échanger des expériences et des pratiques
 - développer des productions pédagogiques innovantes à forte valeur ajoutée
- **participants** : 3 organisations de 3 pays différents minimum
- **date du dépôt des projets** : mars 2020



KA229 – Echanges scolaires

AVEC QUI ?

Un ou plusieurs établissements scolaires européens

POUR QUI ?

Les élèves et le personnel éducatif de l'école au lycée

POUR FAIRE QUOI ?

Se rencontrer et échanger avec des élèves et des collègues européens

C'EST QUOI ?

projet autour d'une thématique commune



COMMENT ?

En se positionnant comme partenaire ou coordonnateur

QUAND ?

Dépôt du dossier de candidature mars 2020

KA229 – Echanges scolaires

- mission d'enseignement ou de formation de longue durée (2 à 12 mois)
- évènements conjoints de formation du personnel de courte durée (3 jours à 2 mois)
- échanges de groupes d'élèves de courte durée (de 3 jours à 2 mois)
- mobilité d'étude de long terme pour des élèves (de 2 à 12 mois)





POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

